

PLU de Fegersheim

Compte-rendu de l'atelier « Espaces vert et agriculture »

25 juin 2009

Un circuit vélo

Cet atelier est organisé dans le cadre de la démarche de concertation tout au long de l'élaboration du PLU de Fegersheim. La thématique des espaces verts et de l'agriculture est l'un des cinq enjeux de développement de la commune.

Cet atelier consiste à effectuer une sortie vélo dans la commune, afin de voir différents endroits concentrant des enjeux dans le domaine des espaces naturels et de l'agriculture.

Un document est distribué aux participants en début de parcours, comprenant le circuit vélo, des données sur l'environnement, les orientations du SCOTERS par rapport à cette thématique et les enjeux pour la commune. Chaque étape du circuit est commentée par les participants de cet atelier.

1. Vieux moulin sur l'Andlau

Fegersheim a un réseau hydrographique important, avec la confluence de plusieurs cours d'eau : l'Andlau et la Scheerbach, l'III et la Petite III. Le village est étroitement lié aux cours d'eau, dont les berges méritent d'être mises en valeur. Il est également essentiel d'entretenir les éléments liés aux cours d'eau tels que le moulin, le barrage...

C'est la CUS qui assure la gestion des cours d'eau non domaniaux depuis le transfert de compétence. Concernant l'Andlau, l'entretien de ce cours d'eau non domanial est réalisé par le Syndicat mixte de l'Ehn - Andlau - Scheer. Le Syndicat conduit l'entretien régulier des berges, effectue une gestion sélective (coupes sélectives, pas de coupe à blanc). Il effectue également des interventions pour enlever le bois accumulé, le bois mort, les déchets.

2. Rue de l'Amiral Exelmans : lisière de la forêt

Il est important de bien gérer la transition entre les espaces urbanisés et les espaces naturels. Ici le lotissement s'adosse à la lisière de la forêt, dont l'accessibilité doit être conservée. Il existe un chemin de terre qui longe la lisière de la forêt, qui permet aux habitants de bénéficier de cet espace naturel.

3. Station de pompage : protection de la qualité de l'eau potable

Les périmètres de protection des captages d'eau potable font partie des servitudes d'utilité publique intégrées dans le POS actuel et futur PLU.

Une mise à jour du POS de Fegersheim est actuellement en cours pour prendre en compte les nouvelles limites de périmètres de protection des captages d'eau potable de Fegersheim et Ichtratzheim (arrêté préfectoral octobre 2008).

Voir la carte en p. 3 du document remis par l'ADEUS qui représente les forages de Fegersheim et d'Ichtratzheim, ainsi que les périmètres de protection éloignée et rapprochée. Les contraintes sont différentes selon les périmètres (contraintes au niveau des constructions, des puits, contraintes pour les agriculteurs, stockage de produits...)

4. Pont rue du Général de Gaulle : berges de la petite Ill et de l'III

La petite Ill a un débit quasiment régulé. Le débit vient d'Erstein et du canal d'alimentation de l'III pour pouvoir réguler le passage des bateaux au niveau de Strasbourg. Il n'y a pas de gros débit ou d'étiage, c'est presque un « cours d'eau fossile », le point négatif est le risque d'envasement en l'absence de dynamique.

La région va gérer la petite Ill de Colmar à Strasbourg. Un travail sera réalisé sur les objectifs pour donner un peu plus de vie à ce milieu mais de manière régulée.

Néanmoins, la vie est également présente dans la vase, il y a une faune et une flore qui se développe dans ce type de cours d'eau.

En cas de modification du fonctionnement du cours d'eau, il s'agit de voir quelles peuvent être les conséquences sur les installations humaines.

5. Chapelle Saint Ulrich / berges de l'Andlau : zone inondable

L'Andlau fait partie du bassin versant de l'Ehn - Andlau - Scheer. L'enveloppe de la crue centennale a été modélisée par SOGREAH en janvier 2007 (voir carte p. 5 du document remis par l'ADEUS). Certains bâtiments (en orange sur la carte) sont exposés à la crue centennale.

L'une des cartes représente la zone inondable de l'III et de la nappe à Fegersheim, selon le Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI – 1993). On distingue la zone inondable par submersion de l'III (crue - occurrence centennale) et la zone inondable par remontée de la nappe phréatique. Ces zones sont soumis à une réglementation spécifique.

6. Station d'épuration : mise en valeur des berges – cul de sac

Ici encore, nous voyons la nécessaire mise en valeur des berges.

7. Ferme RIEFFEL : bilan / besoins de l'agriculture périurbaine

M. RIEFFEL et son fils nous font visiter leur ferme, construite par l'arrière grand-père de M. RIEFFEL. Chaque génération a construit une partie de la ferme (séchoir à tabac, étable...)

L'exploitation a connu une évolution au fil des ans : la culture du tabac a été arrêtée pour une question de rentabilité, ainsi que l'élevage de porcs.

La surface d'exploitation est de 44 ha, dont une partie en fermage.

- Assolement : maïs, blé
- Maraichage : asperges, pomme de terre, légumes
- Gel de culture
- Bande enherbée

En général, une exploitation est viable, sans activité annexe, au-delà de 50 ha (cela dépend également de l'activité).

Quelques données sur l'agriculture :

- Moyenne des exploitations : Fegersheim : 33 ha / CUS : 53 ha
- 9 exploitations à Fegersheim, 1/3 à titre exclusif et 2/3 à titre secondaire (double activité) / pour la CUS, c'est le ratio inverse
- Pas d'activité d'élevage à Fegersheim

La culture du tabac et le maraichage posent problème en raison du coût élevé de la main d'œuvre.

En terme de possibilités de reconversion dans une activité agricole qui nécessiterait moins de terre, il faut pouvoir trouver des débouchés actuellement, des activités rentables, car le but pour un agriculteur est de gagner correctement sa vie. Peu de possibilités de reconversion, sachant qu'une reconversion dans une culture spécifique type asperges nécessite de réinvestir (matériel...).

Plutôt qu'une spécialisation, il faut parler de diversification. En cas de chute d'une filière, cela permet de se rattraper sur une autre filière.

M. Leprince (Chambre d'agriculture) : L'agriculture en terme d'urbanisme passe par l'évolution du corps de ferme dans le milieu urbain mais aussi par de nouvelles constructions hors agglomération, avec des règles spécifiques.

A Fegersheim, il y a une sortie d'exploitation (une serre).

Il est conseillé de faire une réunion avec la profession agricole pour prendre en compte les besoins. Il faut un minimum de terres agricoles pour qu'un agriculteur puisse vivre.

8. Etang de pêche : activités piscicoles / loisirs

L'éventualité de la réalisation d'une zone d'activités sur le territoire de Fegersheim aurait un impact sur plusieurs exploitations. La perte de surface est une conséquence directe, le démembrement des exploitations est une conséquence indirecte, avec l'augmentation du temps de circulation pour les engins agricoles et donc une baisse de la rentabilité.

Le secteur potentiel comprend de bonnes terres agricoles, d'où l'inquiétude des habitants par rapport à un projet de zone d'activités. Il s'agit de tenir compte des besoins de tous et de trouver des compromis.

Cet atelier ne comprend pas de visite de terres agricoles, par manque de temps. Cela serait éventuellement possible au cours d'un prochain atelier.

Les terres agricoles ont été vues au cours de la visite du ban de communal.

Points à approfondir :

Comment prolonger la promenade sur l'Ill (continuité des berges des cours d'eau) ?

Comment aménager les berges (cheminements piétons...) ?

Comment préserver et mettre en valeur le patrimoine environnemental remarquable ?

Quel est le besoin en jardins familiaux ?

Présents :

Mme REEB, Adjointe au Maire

Mme BARTH, Conseillère municipale

Mme DIETSCH, Conseillère Municipale

Mme RUFFENACH, Conseillère Municipale

M. BELLON, Conseiller Municipal
Mme HUSSER, Conseillère Municipale
M. ADNOT, Mairie de Fegersheim

Mme JEANNIARD, ADEUS
M. LEPRINCE, Chambre d'agriculture
Mme PIPART, service de l'Ecologie urbaine, CUS
Mme COSTANZA, service de la Planification urbaine, CUS

M. CARBIENER
M. CHAMAGNE
M. HEITZ
M. HEYER
M. LIENHARD
M. MARX
M. MEYER
M. NUSS
M. RIEFFEL André
M. RIEFFEL Denis
M. REMM, Syndicat de pisciculture
M. STAERCK, Syndicat mixte pour l'entretien des cours d'eau Ehn – Andlau - Scheer